EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 08/10/19

Reçu en Préfecture le : 11/10/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 7 octobre 2019
D-2019/352

Aujourd'hui 7 octobre 2019, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Nicolas FLORIAN, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Madame Chantal FRATTI, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE,
Madame Michèle DELAUNAY présente jusqu'à 16h40

Excusés :

Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Sandrine RENOU, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY

BORDEAUX. La Benauge. Parc Pinçon. Rues Raymond Poincaré/Edouard Branly. Cession à Aquitanis d'une emprise déclassée à détacher de la parcelle AR 220. Décision. Autorisation

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Il est rappelé que la Ville de Bordeaux est propriétaire dans le quartier de la Benauge de la parcelle cadastrée AR 220, sise rue Raymond Poincaré/Edouard Branly à Bordeaux.

Cette parcelle d'une contenance de 4ha 10a 19 ca est constituée des espaces verts du Parc Pinçon en cours de réaménagement par la Ville.

Comme cela a été évoqué précédemment l'Office public d'habitat (OPH) Aquitanis gestionnaire des Tours de la Cité de la Benauge a sollicité la cession à son profit d'un détachement de 399 m² environ de ladite parcelle correspondant au pied des immeubles des Tours 1 et 2 afin de les réaménager et permettre la mise en cohérence de la domanialité directe au pied des tours en donnant un caractère résidentiel aux petites placettes qui jouxtent directement le parvis de ces deux ensembles.

Préalablement à cette opération, vous venez au cours de cette même séance, de procéder au déclassement du domaine public de ladite emprise de 399 m² dûment désaffectée et constituant un détachement de la parcelle AR 220 située rue Raymond Poincaré/Edouard Branly à Bordeaux.

La cession envisagée pourrait s'opérer à titre gratuit car s'analysant comme un transfert de charges conformément à l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat n° 2019-33063V0135 en date du 30 janvier 2019.

Vu l'arrêté de délégaton de signature de Monsieur Fabien Robert, adjoint au Maire, en date du 11 mars 2019,

En conséquence nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider la cession gratuite au profit d'Aquitanis d'une emprise foncière déclassée du domaine public, à détacher de la parcelle communale cadastrée AR 200 sise à Bordeaux rue Edouard Branly et rue Raymond Poincaré pour une superficie d'environ 399 m²,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tous documents se rapportant à cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération modifiée (399m² au lieu de 385m²)

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 7 octobre 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT

aquitanis Office public de l'habitat de Bordeaux Métropole	TROUILLOT & HERMEL 6, rue René Martrenchar 33150 CENON Tel:05 56 86 77 31 Fax : 05 57 54 05 02 Email : trouillot.hermel@orange.fr	TROUILLOT & HERMEL PAYSAGISTES	La Benauge - Limites Parcellaires	22-11-2018	1/1000